## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

# D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

### SÉANCE DU 18 JUIN 2013

#### യയയ

#### Présents:

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECQ,

Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,

M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,

Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,

Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,

Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,

Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,

M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,

M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,

M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,

Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,

Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,

M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,

M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO.

Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,

Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

#### യയയ

# 13 - MARCHES DE SERVICES MOBILIERS URBAINS

Monsieur MAILLET expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a procédé au renouvellement des marchés de services « mise à disposition, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires sur le domaine public ».

Les marchés ont été scindés en deux lots :

- lot 1 : 50 mobiliers urbains de format 2 m² (1 face commerciale/1 face ville).
- lot 2 : 5 panneaux (9 faces) de format 8 m² déroulants (3 faces commerciales et 1 face ville).

La durée d'exploitation a été arrêtée à 12 ans.

La procédure de l'appel d'offres rendue obligatoire par l'importance du seuil (marché de service → à 200 000 € HT) a conduit la collectivité à publier un avis d'appel public à la concurrence sur le site du journal officiel de l'union européenne (JOUE) le 08/03/2013 et au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) le même jour.

La date limite de remise des offres a été arrêtée au 16/04/2013.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en première séance le 24/04/2013 et a ouvert l'ensemble des offres parvenues en Mairie. Lors de la deuxième séance, le 07/05/2013 la Commission d'Appel d'Offres a proposé les classements suivants :

- lot 1 : CLEAR CHANNEL : redevance de 40 000 €/an.
- lot 2 : PUBLI AQUITAINE : redevance de 20 700 €/an.

A noter que pour l'année 2013, le montant des redevances sera calculé « prorata temporis » et s'inscrira en recettes de fonctionnement (article 70 321.0).

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés précités aux conditions exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013. Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 23/06/2013** 

**Bernard UTHURRY**